





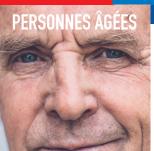




PETITE ENFANCE

LA FORMATION **AUX MÉTIERS** ÉDUCATIFS ET SOCIAUX

www.arifts.fr



2021



SITES DE FORMATION

SITE NANTAIS

Cité de la formation Santé Social 10 rue Marion Cahour 44400 REZÉ

Tél. 02 40 75 69 94

SITE ANGEVIN

6 rue Georges Morel 49045 ANGERS Cedex 1 Tél. 02 41 48 20 22



Qualiopi processus certifié

www.arifts.fr









> À ANGERS

TAXE D'APPRENTISSAGE L'ASSOCIATION RÉGIONALE POUR L'INSTITUT DE FORMATION EN TRAVAIL SOCIAL DES PAYS DE LA LOIRE (ARIFTS) ACCUEILLE **CHAQUE ANNÉE 1 400 ÉTUDIANTS** ET STAGIAIRES APPELÉS À **EXERCER LEURS COMPÉTENCES** PROFESSIONNELLES SUR LES SECTEURS SOCIAL, ÉDUCATIF ET MÉDICO-SOCIAL.

FORMATIONS ÉLIGIBLES

ÉDUCATEUR

ÉDUCATEUR

ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF

NOS AUTRES FORMATIONS

FORMATION PRÉPARATOIRE

CAFDES

CAFERUIS

SURVEILLANT

Les étudiants et stagiaires accueillis sur nos sites angevin et nantais accèdent à une qualification par différentes voies : poursuite de scolarité ; cours d'emploi ; apprentissage ; validation des acquis de l'expérience.

80% des nouveaux diplômés trouvent un emploi correspondant à leur qualification dans les six mois suivant la fin de leur formation.

Notre service régional de formation continue offre également un ensemble de formations pour les professionnels en exercice soucieux d'actualiser et d'accroître leurs connaissances et développer leurs compétences.

Les professionnels que nous formons concourent à l'accompagnement et à la prise en charge de personnes en difficulté sur leur parcours de vie. Ils les soutiennent dans leurs projets et les aident à acquérir, restaurer ou à préserver leur autonomie et leur dignité. Ils accompagnent les personnes et les familles dans leurs recherche de conciliation entre vie familiale, vie professionnelle et vie personnelle.

Les adhérents, les administrateurs et les salariés de l'ARIFTS partagent le souci d'améliorer la qualité des services proposée aux personnes en formation; votre soutien financier nous y aidera!

La loi 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel permet aux entreprises de verser 13 % de leur taxe d'apprentissage pour financer les formations professionnelles initiales.

C'est à ce titre que nous sollicitons votre concours par le versement du/des montant(s) de la taxe d'apprentissage que votre entreprise peut librement affecter.

BORDEREAU DE VERSEMENT à renvoyer à l'ARIFTS :

• 6 rue Georges Morel 49045 ANGERS Cedex 01

Q 02 41 48 20 22

□ contact@arifts.fr

CODE UAL

0490077T

Nos coordonnées bancaires

BIC

CMCIFR2A

FR76 1027 8394 0300 0207 2620 187

Raison sociale

Activité

n° siret

Adresse

Code postal

Ville

Nom

Prénom

Téléphone

E-mail